

Lettres québécoises
La revue de l'actualité littéraire



Le PDPP à la croisée des chemins

André Vanasse

Number 152, Winter 2013

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/70565ac>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Lettres québécoises inc.

ISSN

0382-084X (print)

1923-239X (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this document

Vanasse, A. (2013). Le PDPP à la croisée des chemins. *Lettres québécoises*, (152), 3-3.

Le PDPP à la croisée des chemins

Pour bien des lecteurs de *Lettres québécoises*, le Programme de droit de prêt public (PDPP) n'a guère de résonance. Pour les auteurs, par contre, elle signifie beaucoup : chaque printemps, l'organisme poste aux auteurs un chèque qui peut atteindre plus de 3 000 \$.

Le Conseil des arts du Canada (CAC), qui gère ce programme, a fait appel à Roy MacSkimming pour mener une enquête sur le fonctionnement du Programme de droit de prêt public dont l'objectif est de verser une compensation aux auteurs pour l'usage qui est fait de leurs livres en bibliothèque sans qu'ils reçoivent de droits. De fait, ils sont souvent lus par des dizaines, voire des centaines de lecteurs. L'étude de M. MacSkimming s'est déroulée en trois étapes : une présentation historique (I), une comparaison avec d'autres programmes similaires dans le monde (II) et, finalement, un questionnement sur le renouvellement du programme (III).

C'est le Conseil des arts du Canada qui est le gestionnaire du PDPP, créée en 1987. On ne s'étonnera pas que le programme soit réservé aux seuls auteurs canadiens de fiction, mais aussi d'essais puisque c'est la mission du CAC de veiller au rayonnement des artistes. Ce choix a été fait dès le début. Si on avait élargi le programme à tous les auteurs sans exception, y compris les auteurs étrangers, non seulement il aurait été ingérable, mais il n'aurait rapporté que quelques dollars aux auteurs « récompensés ».

Système de paiement

Dans le présent rapport, la question soulevée est de savoir si on devait payer les auteurs en fonction de la présence des livres en bibliothèque ou en tenant compte du nombre de prêts par livre. Depuis le début du PDPP, c'est la « présence » du livre qui donne droit à une rétribution, peu importe le nombre de prêts. Dans certains pays, ce sont les prêts qui sont le moteur du revenu des auteurs.

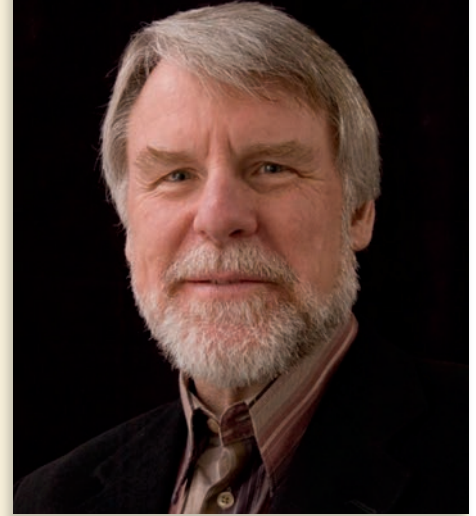
Le rapport MacSkimming tend à privilégier la présence des livres dans les bibliothèques au détriment des prêts pour des raisons liées à la mission du PDPP : les défenseurs de ce point de vue ont fait valoir que le programme se voulait une aide aux auteurs et qu'en fondant les revenus sur les prêts, on favoriserait les plus riches au détriment des plus pauvres. Le rapport MacSkimming conclut : « Globalement, les personnes interrogées ont salué la stratégie de paiement [...] du système actuel. » [III, p. 37]

Des solutions pour le manque de fonds ?

Les premiers prestataires recevaient un maximum de 4 000 \$ (l'équivalent, en dollars constants, de 8 016 \$) alors qu'en 2012, les auteurs n'ont reçu que 3 360 \$. Cela signifie que les premiers prestataires empochaient presque deux fois et demie la somme dévolue aux écrivains en 2011. Or, il est clair, dans le contexte actuel, qu'on ne peut espérer une augmentation de l'assiette du programme. Y a-t-il lieu de modifier substantiellement les règles de procédure ou le nombre de prestataires de façon à améliorer les revenus des auteurs ? C'était le but de l'exercice proposé à l'auteur du rapport.

MacSkimming signale qu'on a déjà établi une échelle dégressive des montants accordés pour chaque titre en fonction du temps. Cette nouvelle règle a permis de réaliser des économies, mais cela n'est pas suffisant, loin de là, pour équilibrer le budget. Certaines personnes interviewées ont par ailleurs proposé des solutions qui, vérification faite, n'ont que peu d'incidence sur le budget total. Par exemple, de soustraire la part des traducteurs, qui reçoivent 50 % du montant accordé pour chaque œuvre traduite. Or les traducteurs ne reçoivent que 3,63 % du budget total ! Même chose pour le retrait des directeurs de rédaction d'anthologies. La somme qui leur est allouée constitue 0,65 % de l'ensemble du budget.

À la lecture de l'étude, il apparaît très difficile de trouver des solutions. Tout changement majeur, nous met en garde M. MacSkimming, pourrait avoir de sérieux effets collatéraux sur le programme. Il y a pourtant une proposition faite par deux personnes interrogées qui signalent un écart évident par rapport aux objectifs du CAC : contre toute attente, les essais et études occupent 39,1 % de tous les titres inscrits et accaparent 33,9 % du budget total du PDPP. Près de 34 % d'un budget de 10 millions en 2011, cela signifie 3,4 millions de dollars. Comment expliquer le phénomène sinon que les essais et études ont été traités depuis le début dans son sens large, sans égard pour la notion d'art ou de littérature. L'une des personnes qui ont signalé l'anomalie demande donc, avec raison, que « le



ROY MACSKIMMING

Conseil des arts s'adresse au Conseil de recherches en sciences humaines (CRSH) afin d'obtenir sa contribution financière aux paiements du DPP pour cette catégorie » [III, p. 30]. Il faut savoir que le CRSH, autrefois géré par le CAC, a demandé et obtenu légalement son autonomie en 1977. Il y a donc une rupture historique qui pourrait justifier le retrait — ou une rétribution de la part du CRSH — des essais et études autres que ceux liés spécifiquement à la littérature et aux arts. Ce simple changement structurel, s'il avait lieu, engendrerait un afflux monétaire important. Cette proposition me paraît l'une des plus intéressantes énoncées dans ce document et mérite d'être étudiée avec attention. On ne peut nier que le CAC s'est donné pour mission d'aider d'abord les créateurs et, par ricochet, les essayistes qui font leur promotion. Dans ces conditions, la notion d'étude ou d'essai doit être perçue de façon restrictive pour être conforme à la mission du CAC.

Et le numérique, lui ?

Un des problèmes actuels avec le paiement par « présence » en bibliothèque est que le livre est censé rester accessible en tout temps. On sait par ailleurs que les bibliothèques doivent faire périodiquement place nette faute d'espace. Combien de livres subventionnés par le PDPP sont évacués du système ? La plupart des bibliothèques, qui ont répondu au questionnaire, n'étaient pas en mesure de le dire. Pour y parvenir, il faudrait faire des recherches coûteuses. Pourtant la présence ajoutée du livre numérique serait une façon de préserver la prime annuelle sans avoir l'impression que l'on donne de l'argent pour des œuvres absentes des bibliothèques. Le coût serait minime. À la limite, il pourrait être assumé par le PDPP par l'intermédiaire d'une entente avec l'Entrepôt numérique et Ebound, deux banques numériques créées par les associations d'éditeurs québécois et canadiens (ANEL et ACP).

Quoi qu'il en soit, ces documents produits par Roy MacSkimming permettront, j'en suis sûr, de donner une impulsion à un programme qui stagne depuis trop longtemps.